

**Finances**

**REF : DAF2013028**

**Signataire : GH/MP**

Séance du Conseil Municipal du 19/09/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

**OBJET : Budget supplémentaire 2013**

**EXPOSE :**

Sans avoir de caractère obligatoire, le budget supplémentaire s'impose cependant comme une nécessité car il remplit une double fonction : c'est à la fois un budget de reports et d'ajustement.

**◆ Un budget de report**

Voté après le compte Administratif de l'exercice précédent, il en reprend les résultats : excédent de clôture et reports. C'est ce qui le distingue des décisions modificatives « ordinaires ».

**◆ Un budget d'ajustement**

Le budget primitif est un acte prévisionnel ; le budget supplémentaire permet d'en rectifier les imprécisions : ajustement des dépenses et des recettes en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données révélées en cours d'exercice, prise en compte des recettes inconnues au stade du primitif, introduction d'opérations nouvelles, suivant la nécessité ou l'opportunité, en fonction des ressources disponibles (excédent du compte administratif, recettes nouvelles ou ajustées, désaffectation de dépenses).

Enfin, il convient d'observer que le budget supplémentaire se construit nécessairement en cohérence avec les objectifs de redressement des comptes qui constituent depuis 2008 le fil rouge de l'action budgétaire de la commune. Ces logiques ont conduit à limiter fortement le volume des opérations nouvelles inscrites au budget supplémentaire, celui-ci étant dédié aux opérations d'ajustement et à la transcription des flux financiers orientés vers l'amélioration de l'autofinancement et, dans la mesure du possible, la réduction de l'emprunt.

Cette note présente les grandes lignes du budget supplémentaire. Pour une vue plus détaillée, on pourra se reporter au tableau joint.

## Equilibre du budget supplémentaire 2013

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) augmentent de 2,3 M€. Les inscriptions nouvelles se répartissent entre charges à caractère général pour 1,0 M€, les autres charges de gestion courante pour 1,0 M€ également (subventions, participations, élus) et les charges de personnel (0,2 M€). Au total, ces inscriptions majorent de 2,1% le montant des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif.

S'agissant des ajustements des recettes réelles de fonctionnement inscrites au BS 2013, leur total s'élève à 1,0 M€, correspondant pour l'essentiel aux subventions de l'Etat et des Caisses d'Allocations Familiales pour les nouveaux rythmes scolaires (509 k€) et à des avoirs sur les factures de fluides (401 k€).

A ces augmentations de recettes pour 1,0 M€ s'ajoute l'excédent reporté du compte administratif 2012 (2,1 M €). Ces 3,1 M€ de recettes supplémentaires sont supérieurs aux 2,3 M€ de nouvelles dépenses, permettant une augmentation de l'épargne brute prévisionnelle de 0,7 M€ pour s'établir à 7,1 M€.

Pour la section d'investissement, les dépenses sont en diminution de 0,7 M€ tandis que les recettes sont quasi inchangées (hors résultat 2012 et variation de l'emprunt).

**Au total, l'augmentation de l'épargne brute prévisionnelle de 0,7 M€ cumulée avec la diminution des dépenses d'investissement de 0,7 M€ permet de réduire l'emprunt d'équilibre du budget de 1,5 M€.**

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013	
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2012	4 273 440
Part affectée à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement	2 194 640
<b>Excédent de fonctionnement repris au Budget supplémentaire 2013 (1)</b>	<b>2 078 801</b>
Nouvelles dépenses de fonctionnement	2 300 732
Nouvelles recettes de fonctionnement	1 024 354
<b>Dépenses de fonctionnement <u>nettes</u> inscrites au Budget supplémentaire 2013 (2)</b>	<b>1 276 378</b>
Nouvelles dépenses d'investissement	-687 905
Nouvelles recettes d'investissement	-7 752
<b>Dépenses d'investissement <u>nettes</u> inscrites au Budget supplémentaire 2013 (3)</b>	<b>-680 153</b>
<b>Diminution de l'emprunt (4) = (1)-(2)-(3)</b>	<b>1 482 576</b>

# Présentation des priorités du budget supplémentaire 2013

(Le tableau présenté en annexe donne une vue détaillée des inscriptions budgétaires)

## 1. Réforme des rythmes scolaires (1,1 M€ de dépenses et 0,5 M€ de recettes)

Dépenses de fonctionnement inscrites au BS (k€)	
Charges à caractère général	123
Charges de personnel	175
Subvention à Aubervacances Loisirs	218
Subventions diverses suite à l'appel à projet	370
<b>TOTAL</b>	<b>886</b>

Recettes de fonctionnement inscrites au BS (k€)	
Fonds d'amorçage de l'Etat	320
Participation de la CAF	189
<b>TOTAL</b>	<b>509</b>

Dépenses d'investissement inscrites BS	
	110

Recettes d'investissement	
	-

La commune met en place dès la rentrée 2013 la réforme des rythmes scolaires. L'Etat soutient ce dispositif par un « fonds d'amorçage » correspondant à 90 € par élève pour l'année scolaire 2013-2014 et 45 € par élève pour l'année scolaire 2014-2015. Les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent quant à elles de façon pérenne le dispositif par une recette s'élevant à 53 € par élève. Compte tenu d'un effectif prévisionnel sur la commune de 8 890 élèves en maternelles et primaires (hors groupe scolaire intercommunal Casarès Doisneau, géré par la ville de Saint Denis), la recette estimée pour les 4 mois de septembre à décembre 2013 est estimée à 509 k€.

Les activités ont lieu sur des plages horaires d'une heure trente de 14h30 à 16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Chaque enfant est dans un groupe lundi / jeudi ou mardi / vendredi. Au total, ce sont quelque 350 groupes par jour de classe pour lesquels une activité doit être organisée.

La commune et Aubervacances-Loisirs assurent eux-mêmes l'organisation d'environ la moitié des activités des enfants de la grande section au CM2 et la totalité des activités des petites et moyennes sections. Pour cela, la commune a recours à **45 emplois d'avenir et 60 vacataires animateurs**. Aubervacances recrute également **20 emplois d'avenir** pour l'animation. Si le coût des emplois d'avenir prévu au budget primitif suffit à couvrir la dépense 2013, il faut en revanche inscrire la nouvelle dépense pour les 60 animateurs, estimée à 150 000 € d'ici à la fin de l'année.

Le restant des activités, soit environ la moitié des séances de la grande section au CM2, sera assuré par des organismes extérieurs que la ville a retenus dans le cadre d'un appel à projets. Il s'agit d'activités d'éveil, de sports ou de culture. Les subventions versées à cet effet en 2013 s'élèveront à 370 k€, auxquels s'ajoutent 15 k€ de prestations d'artistes plasticiens.

La coordination des nouveaux rythmes scolaires a en outre nécessité le recrutement d'une coordinatrice ville et d'une coordinatrice Aubervacances Loisirs. Parmi les coûts de fonctionnement figurent également la location de salles à l'OPH (14 400 € en 2013) et l'acquisition de petit matériel de sports, de jeux et de vêtements de travail (93 820 € en 2013 et moins les années suivantes). Aubervacances loisirs supportera également des coûts de démarrage de 43 000 € et un budget de fonctionnement récurrent de 39 000 €.

Voici une première estimation à affiner du coût en année pleine à effectif constant. Il est tenu compte du caractère non récurrent de certaines dépenses et de la présence des emplois d'avenir.

<b>Dépenses de fonctionnement (k€)</b>	
Charges à caractère général	35
Charges de personnel hors emplois d'avenir	450
Emplois d'avenir	285
Subvention à Aubervacances Loisirs	450
Subventions diverses suite à l'appel à projet	924
<b>TOTAL</b>	<b>2 143</b>

Pour l'année scolaire 2013-2014, la recette correspondant à 143 € par élève (90 € de l'Etat et 53 € de la CAF) pour un effectif prévisionnel de 8 890 élèves hors groupe scolaire intercommunal s'élève à 1,3 M€.

## **2. Ouverture de la salle de spectacle « l'Embarcadère »**

Le nouvel équipement face au théâtre et à côté de la piscine rue Edouard Poisson comprend à la fois les nouveaux locaux du Conservatoire à Rayonnement Régional et une salle de spectacle, récemment baptisée « l'Embarcadère ». Cette salle peut accueillir jusqu'à 600 personnes assises et 1 000 personnes debout.

Un certain nombre de postes de dépenses ne pouvaient être évalués au moment de la préparation du budget primitif. Aussi, diverses dépenses supplémentaires de fonctionnement doivent être inscrites au BS en vue de son ouverture en octobre :

### **- 50 k€ de dépenses de personnel**

Il s'agit des dépenses correspondant aux rémunérations 2013 des 2 postes créés de responsable de la structure et de responsable technique ; tous les autres agents (accueil, entretien, technique) travaillant sur la salle de spectacle sont soit mutualisés avec les autres salles de la ville soit redéployés, si bien qu'ils ne modifient pas les charges de personnel de la ville.

### **- 60 k€ de dépenses de fonctionnement courant**

Au budget primitif, une estimation à hauteur de 125 000 € avaient été inscrites pour le fonctionnement de l'équipement dans l'attente de précisions. Le budget sera finalement de 185 500 €, soit 60 500 € supplémentaires. Les principaux postes de ce budget sont les achats de spectacles pour 74 k€, les locations de matériel pour 36 k€ et les achats de petits équipements pour 24 k€.

### **- 22 k€ de dépenses de communication et 28 k€ de frais de gardiennage**

Des crédits d'investissement sont également inscrits pour acheter le matériel de la salle de spectacle et la vitrophanie.

### **3. Soutien renforcé à trois grands partenaires de la ville faisant face à des difficultés financières : le Conservatoire, le Studio et le CMA omnisports**

Le **Conservatoire à Rayonnement Régional** présente un déficit de fonctionnement lié aux exigences du ministère de la Culture en matière de développement des enseignements musicaux. Cet effort a été supporté exclusivement par les deux communes associées dans le syndicat intercommunal. Le complément inscrit au budget supplémentaire pour Aubervilliers est de 85 k€. Au moment où s'ouvrent les nouveaux locaux rue Edouard Poisson, il s'agit d'un geste fort en faveur de la poursuite du développement de la structure.

Le **cinéma le Studio** accumule depuis plusieurs années des déficits de fonctionnement liés à une augmentation des charges de fonctionnement non couverte par ses recettes. Il est décidé de combler cette impasse par une subvention exceptionnelle de 137,5 k€. Parallèlement, il a été demandé à la direction du Studio de définir un nouveau projet pour repartir sur un budget équilibré et compatible avec les finances de la ville en 2014.

Un plan d'apurement du déficit du **CMA omnisports** a été présenté au Conseil Municipal qui a délibéré en mai 2013 sur un protocole négocié avec la banque. En application de ces décisions, 100 k€ ont été inscrits et versés au BP 2013 et 100 k€ supplémentaires sont inscrits dans le cadre de ce budget supplémentaire. Il restera en 2014 environ 45 k€ à verser.

### **4. Mise en place de la vidéoprotection aux Quatre Chemins**

Les deux villes d'Aubervilliers et de Pantin ont décidé conjointement d'équiper ce quartier intercommunal de dispositifs de vidéoprotection, en application de la délibération n°9 du 27 juin 2013. Le coût d'investissement est de 305 k€, dont 190 k€ seront pris en charge par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

### **5. Diminution des crédits d'investissement**

Un grand nombre d'opérations d'investissement sur le patrimoine existant ont lieu cette année, notamment dans le cadre du plan d'actions prioritaires de proximité : réfection de l'éclairage au stade André Karman, réaménagement des locaux état civil population au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, réfection de la toiture de la PMI des postes suite à un incendie, travaux au centre de loisirs Louise Michel. La sécurisation de l'accès au foyer Finck s'y ajoute au budget supplémentaire.

Différents crédits d'investissement sont néanmoins ajustés à la baisse en fonction du calendrier des opérations ou des coûts prévisionnels :

- les crédits relatifs à la construction du groupe scolaire rue Henri Barbusse / rue de Presles sont ajustés à la baisse à hauteur de 400 k€ ;
- les frais d'étude pour le groupe scolaire de la zone Port Chemin Vert sont diminués de 200 k€ ;
- les travaux sur la cheminée de la Documentation Française n'ayant pas lieu en 2013, les crédits de 350 k€ prévus au BP sont retirés ;

- les travaux de « l'espace famille » suite à l'acquisition du site rue Danielle Casanova auront lieu en 2014.

Au total, les dépenses réelles d'investissement sont inscrites en diminution de 700 k€ au BS, permettant d'alléger l'emprunt d'équilibre.

#### **6. Les charges de personnel sont inchangées par rapport au BP hors rythmes scolaires et ouverture de l'Embarcadère**

Les charges de personnel augmentent de 220 k€ au BS. Cette augmentation correspond aux 175 k€ d'augmentations liées aux rythmes scolaires et aux 50 k€ liés à l'Embarcadère détaillés ci-dessus. Parmi les autres variations, on peut noter la forte augmentation (100 k€) en cette période de crise des allocations de retour à l'emploi, c'est-à-dire des allocations chômage que la ville verse à d'anciens agents. Elle est toutefois compensée par des diminutions sur d'autres postes.

#### **7. L'instauration par l'Etat de cotisations sociales supplémentaires sur les indemnités des élus nécessite une inscription de 150 k€ au BS**

Les indemnités d'élus n'étaient jusqu'à présent pas assujetties aux cotisations sociales. Une loi récente a mis fin à cette situation. Les cotisations réglées par la ville pour 2013 s'élèvent à 150 k€.

**Direction Générale des Ressources / Direction des Finances**

**Finances**

**REF : DAF2013028**

**Signataire : GH/MP**

**OBJET : Budget supplémentaire 2013**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2013 adopté par délibération n° 111 du 11 avril 2013

Vu le compte administratif 2012 approuvé par délibération n° 170 du 27 juin 2013,

Vu la délibération n° 171 du 27 juin 2013 portant affectation du résultat 2012,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes communiste et citoyen "Tous ensemble pour Aubervilliers", "Union du Nouvel Aubervilliers", "Aubervilliers en marche pour le changement" et "Gauche indépendante et citoyenne" ayant voté contre.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le budget supplémentaire de l'année 2012 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 3 103 154,59 €

Recettes : 6 156 690,13 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 10 068 180,29 €

Recettes : 10 068 180,29 €

Le Maire  
Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 23/09/2013

Publié le 23/09/2013

Certifié exécutoire le : 23/09/2013

Le Maire  
Jacques SALVATOR